

**MANUEL DE SOUTIEN RECONNAISSANCE
DES CLUBS DE CANADA SOCCER**

CONTENTS

RECONNAISSANCE NATIONALE DE CLUB JUVÉNILÉ	2
I. CALENDRIER GÉNÉRAL ET DATES LIMITES DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CLUBS	2
II. RESPONSABILITÉS DE CANADA SOCCER	3
III. RESPONSABILITÉS DE L'AM	3
IV. RESPONSABILITÉS DES ORGANISATIONS MEMBRES	4
V. PROCESSUS D'EXAMEN DE LA RECONNAISSANCE DE CLUB	12
VI. CATALOGUE DES SANCTIONS	13

RECONNAISSANCE NATIONALE DE CLUB JUVÉNILE

Le manuel de soutien de Reconnaissance des clubs de Canada Soccer a été créé pour orienter les organisations dans la réalisation des règlements de Reconnaissance des

clubs de Canada Soccer pour une Reconnaissance nationale de club juvénile en 2020-2023.

I. CALENDRIER GÉNÉRAL ET DATES LIMITES DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CLUBS

Canada Soccer a établi un calendrier et des dates limites pour la mise en œuvre du Programme de reconnaissance des clubs pour 2020-2023. La liste ci-dessous contient un aperçu des actions qui seront prises

par Canada Soccer, ses associations membre (AM), et organisations membres, de même que les dates limites associées, dans le cadre du processus de Reconnaissance nationale de club juvénile.

2023-2024		
Date limite	Organisation	Action
Avant le 01.08.2023	Canada Soccer	Confirmer et publier les critères de Reconnaissance nationale de club juvénile et inviter les organisations membres à soumettre une lettre d'intention
Avant le 31.08.2023	Organisations membres	Soumettre une lettre d'intention écrite et signée pour demander une Reconnaissance nationale de club juvénile
Avant le 01.09.2023	Canada Soccer	Fournir une liste des applicants potentiels pour une Reconnaissance nationale de club juvénile à l'intérieur de sa juridiction à chaque AM
Avant le 08.09.2023	Canada Soccer	Fournir des trousse de demande de Reconnaissance nationale de club juvénile aux organisations membres qui ont soumis une lettre d'intention.
Avant le 01.11.2023	Organisations membres	Soumettre la trousse de demande de Reconnaissance nationale juvénile et toute la documentation à l'appui au gestionnaire de reconnaissance de club de Canada Soccer
Avant le 31.03.2024	Canada Soccer	Organiser une réunion d'examen de la candidature avec chaque organisation demandant la reconnaissance nationale de club juvénile
Avant le 31.05.2024	Canada Soccer	Révision et décision du Comité de reconnaissance de Canada Soccer concernant toutes les demandes de Reconnaissance nationale de club juvénile.
Avant le 15.06.2024	Canada Soccer	Notification et communication par écrit des décisions du Comité de reconnaissance de club de Canada Soccer à tous les applicants pour une Reconnaissance nationale de club juvénile
Avant le 23.06.2024 ou dix (10) jours ouvrables après réception de la décision	Organisations membres	Soumissions des appels par écrit à Canada Soccer selon la décision du Comité de reconnaissance de club de Canada Soccer
15 jours à compter de la réception de la demande d'autorisation d'appel	Canada Soccer	Décision sur si l'appel sera autorisé par le président du Comité des appels de Canada Soccer et/ou le Comité des appels
60 jours à compter de la réception de la demande d'autorisation d'appel	Canada Soccer	Décision finale et notification par le Comité des appels de Canada Soccer concernant la soumission d'appels pour la demande de reconnaissance des organisations membres
Avant le 15.07.2024 ou 7 jours après la décision finale sur appel	Canada Soccer	Soumission de toutes les décisions sur les reconnaissances de Canada Soccer à l'AM respective, à la MLS et à la CONCACAF

II. RESPONSABILITÉS DE CANADA SOCCER

En plus d'établir le système de reconnaissance des clubs, Canada Soccer a choisi d'accepter des responsabilités additionnelles pour la Reconnaissance nationale de club juvénile. Les actions et les dates limites associées pour ces responsabilités sont décrites ci-dessous.

Date limite	Action
Avant le 01.08.2023	Confirmer et publier les critères de Reconnaissance nationale de club juvénile et inviter les organisations membres à soumettre une lettre d'intention
Avant le 01.09.2023	Fournir des trousseaux de demande de Reconnaissance nationale de club juvénile aux organisations membres qui ont soumis une lettre d'intention.
Avant le 08.09.2023	Fournir une liste des applicants potentiels pour une Reconnaissance nationale de club juvénile à l'intérieur de sa juridiction à chaque AM
Avant le 31.03.2024	Organiser une réunion d'examen de la candidature avec chaque organisation demandant la reconnaissance nationale de club juvénile
Avant le 31.05.2024	Révision et décision du Comité de reconnaissance de Canada Soccer concernant toutes les demandes de Reconnaissance nationale de club juvénile.
Avant le 15.06.2024	Notification et communication par écrit des décisions du Comité de reconnaissance de club de Canada Soccer à tous les applicants pour une Reconnaissance nationale de club juvénile
15 jours à compter de la réception de la demande d'autorisation d'appel	Décision sur si l'appel sera autorisé par le président du Comité des appels de Canada Soccer et/ou le Comité des appels
60 jours à compter de la réception de la demande d'autorisation d'appel	Décision finale et notification par le Comité des appels de Canada Soccer concernant la soumission d'appels pour la demande de reconnaissance des organisations membres
Avant le 15.07.2024 ou 7 days après la décision finale sur appel	Soumission de toutes les décisions sur les reconnaissances de Canada Soccer à l'AM respective, à la MLS et à la CONCACAF
Avant le 31.07 annuellement	Examiner, réviser et publier les critères de la Reconnaissance nationale de club juvénile

III. RESPONSABILITÉS DE L'AM

Les actions et les dates limites associées de l'AM pour la Reconnaissance nationale de club juvénile sont décrites ci-dessous. De plus, les associations membres peuvent, à la demande de Canada Soccer, recueillir et évaluer les informations liées à la candidature, effectuer des visites sur place et/ou effectuer des examens supplémentaires des candidats à la participation aux ligues basées sur les normes ; cependant, la décision finale sur l'octroi de la Reconnaissance nationale de club juvénile revient à Canada Soccer.

Date limite	Action
Avant le 07.09.2023	Confirmer les membres et leur statut pour les candidats à la Reconnaissance nationale de club juvénile à l'intérieur de sa juridiction
Avant le 30.11.2023	Compléter et soumettre le formulaire d'approbation de l'association membre pour chaque candidat à la Reconnaissance nationale de club juvénile de sa juridiction

IV. RESPONSABILITÉS DES ORGANISATIONS MEMBRES

Afin d'obtenir une Reconnaissance nationale de club juvénile de Canada Soccer, l'organisation membre doit respecter les critères de la Reconnaissance nationale de club juvénile. L'atteinte de certains critères sera déterminée en partie à l'aide d'une analyse subjective de Canada Soccer. Dans ces cas, des commentaires supplémentaires seront fournis à l'organisation membre si les critères sont jugés incomplets. Les organisations membres peuvent recevoir une Reconnaissance nationale de club juvénile avec un plan d'action à l'appui qui a été élaboré par Canada Soccer ou recevoir un Plan d'action qui doit être complété avant de recevoir une Reconnaissance nationale de club juvénile. L'utilisation des plans d'action est à la seule discrétion de Canada Soccer.

Ces critères comprennent la réalisation et la soumission exactes d'une demande dûment remplie par le biais du Système de reconnaissance des clubs de Canada Soccer, qui comprend les sections suivantes :

- ▶ Informations sur l'Organisation
- ▶ Sécurité
- ▶ Accessibilité et Inclusion
- ▶ Technique

- ▶ Administration et Finances
- ▶ Gouvernance

De plus, ces critères incluent aussi les engagements organisationnels et de leadership suivants, de même que l'appui de la demande par l'AM :

- ▶ Engagement du président
- ▶ Engagement du gestionnaire administratif
- ▶ Engagement du gestionnaire technique

Les tableaux suivants indiquent tous les critères qui doivent être respectés par l'organisation afin d'obtenir une Reconnaissance nationale de club juvénile pour les saisons 2025 et 2026. La documentation à l'appui doit être soumise au gestionnaire de reconnaissance de club de Canada Soccer dans le cadre de la demande pour une Reconnaissance nationale de club juvénile avant la date limite spécifiée.

Si une organisation membre ne répond à AUCUN des critères listés dans les tableaux ci-dessous, l'organisation peut ne pas recevoir une Reconnaissance nationale de club juvénile en 2025 et 2026.

Général			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
	Lettre d'intention écrite et signée pour faire la demande pour une Reconnaissance nationale de club juvénile soumise	Lettre d'intention	31.08.2023
1-11	Formulaire de renseignements rempli de façon précise et soumis		01.11.2023

Technique et sport			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
	Offre une expérience de soccer sécuritaire	Engagement du gestionnaire technique et administratif, et du président	01.11.2023
13	Adhère au Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer		01.11.2023
14	A un code de conduite pour protéger les enfants	Code de conduite pour protéger les enfants	01.11.2023
15	A des lignes directrices pour une conduite appropriée/inappropriée entre adultes/adolescents et enfants	Lignes directrices pour une conduite appropriée/inappropriée entre adultes/adolescents et enfants	01.11.2023
16	A une politique décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin d'une conduite inappropriée qui est fournie aux parents, aux entraîneurs et au personnel de l'équipe	Politique décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin d'une conduite inappropriée qui est fournie aux parents, aux entraîneurs et au personnel de l'équipe	01.11.2023
17	A une politique exigeant que tout soupçon de maltraitance d'enfant soit signalé aux forces de l'ordre	Politique exigeant que tout soupçon de maltraitance d'enfant soit signalé aux forces de l'ordre	01.11.2023

18	Offre un environnement qui soutient la sécurité physique et émotionnelle des participants (sans intimidation, discrimination, etc.)	Politique anti-intimidation, Politique de anit-discrimination/Équité et d'inclusion	01.11.2023
19	Soutient le mouvement pour entraîneurs responsables de l'Association canadienne des entraîneurs	Signer l'Engagement du mouvement pour entraîneurs responsables de l'ACE Capture d'écran de la confirmation de l'achèvement de l'Engagement du mouvement pour entraîneurs responsables	01.11.2023
20	A des lignes directrices de "règle de deux" sur laquelle elle éduque les joueurs, parents, entraîneurs et le personnel d'équipe	Lignes directrices Règle de deux	01.11.2023
21	Tous les entraîneurs et le personnel d'équipe ont complété la formation de Respect dans l'activité sportive	Liste sur les entraîneurs et le personnel d'équipe ou plan de mise en oeuvre	01.11.2023
22	Tous les entraîneurs et le personnel d'équipe ont effectué un examen de base, incluant une vérification du casier judiciaire avec vérification pour secteur vulnérable ou vérification améliorée de l'information policière (E-PIC) au cours des 3 dernières années	Liste sur les entraîneurs et le personnel d'équipe	01.11.2023
23	Au moins un parent ou tuteur de chaque famille participante a complété la formation Respect dans le sport - Programme des parents	Rapport de formation (si ce critère est en cours d'exécution)	Recommandation
24	Les installations et les équipements sont sécuritaires, bien maintenus et en bonne condition	Tel que déterminé par le demandeur	01.11.2023
25	Au moins une personne de l'organisation a complété la formation en ligne Priorité Enfants et cette personne est identifiée comme la personne-ressource pour la protection des enfants et ses coordonnées sont fournies aux entraîneurs, personnel d'équipe et parents	Certificat Priorité Jeunesse	01.11.2023
26	Démontre une mise en œuvre active du Guide de sécurité de Canada Soccer	Description de la mise en œuvre	01.11.2023
27	Offre un environnement de soccer accessible, inclusif et accueillant	Tel que déterminé par le demandeur	01.11.2023
28	Fournit une programmation qui vise les groupes sous-représentés telle que décrite dans le Guide pour l'accessibilité et une approche inclusive de Canada Soccer	Descriptif du programme	01.11.2023
29	A des programmes, des partenariats et/ou d'autres mécanismes pour réduire les obstacles à la participation	Descriptif du programme	01.11.2023
30	Le matériel promotionnel et les images des programmes utilisent un langage et des images inclusives	Tel que déterminé par le demandeur	01.11.2023
31	Les installations sont accessibles aux participants de toutes les capacités	Politique d'accessibilité ou l'équivalent	01.11.2023
32	Démontre une mise en œuvre active du Guide pour l'accessibilité et une approche inclusive de Canada Soccer	Description de la mise en œuvre	01.11.2023

Technique et sport			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
33-37	<p>Soumet un parcours du club qui démontre les aspects suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Soumet un parcours du club qui démontre les aspects suivants: ▶ Alignement au parcours provincial/territorial ▶ Alignement au parcours national ▶ Un parcours établi qui offre aux joueurs des opportunités de participation aux réseaux locaux, communautaires, compétitifs et développement/performance ▶ Un parcours établi qui offre aux joueurs des opportunités de participation continue dans l'étape le Soccer pour la vie (sénior et maîtres) 	Parcours du club	01.11.2023
38	Un processus de gestion du joueur qui décrit les processus et le soutien en place pour appuyer les joueurs à progresser dans le parcours du club	Processus de gestion du joueur	01.11.2023
39-46	<p>Soumet un plan technique qui inclut les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Descriptions du programme ▶ Alignement du programme avec les meilleurs principes du Développement à long terme du joueur selon les stades de développement ▶ Alignement des plans stratégiques et opérationnels ▶ Approche holistique incluant le développement physique, mental, technique/tactique et social/émotionnel ▶ Plan d'entraînement annuel qui inclut des composantes d'entraînement et de compétition pour toutes les étapes, les groupes d'âge, les niveaux et les équipes auxquels l'organisation offre une programmation ▶ Philosophie de jeu et méthodologie d'entraînement et/ou curriculum sont alignés avec le Développement à long terme du joueur ▶ Modèle de jeu aligné avec la philosophie de jeu 	Plan technique	01.11.2023
47-49	<p>Stratégie de recrutement, de rétention, de développement, d'évaluation et de reconnaissance des entraîneurs qui inclut les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vise les femmes entraîneures ▶ Met l'accent sur la transition de joueurs vers des rôles d'entraîneurs 	Stratégie de recrutement, de rétention, de développement, d'évaluation et de reconnaissance des entraîneurs	01.11.2023

Technique et sport			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
50-56	Plan de science du sport et de médecine sportive qui : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Est aligné avec le plan technique ▶ Soutient le développement physique, mental et social/émotionnel ▶ Inclut un plan d'entraînement physique et des protocoles de test physique appropriés à l'étape ▶ Offre de la formation et du soutien de groupe ou individuel en science du sport ▶ Inclut des protocoles de prévention de blessure, d'évaluation, de traitement et de retour au jeu ▶ Inclut des politiques antidopage et des programmes de formation pour les joueurs et le personnel d'équipe 	Plan de science du sport et de médecine sportive	01.11.2023
57-59	Plan de soutien technologique qui : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rend disponibles les vidéos de match pour les entraîneurs et les joueurs ▶ A des capacités d'analyse vidéo 	Plan de soutien technologique	01.11.2023
60	Opère un Centre d'habiletés de Canada Soccer approuvé	Plan ou programme de mise en œuvre Description + demande séparée	01.11.2023
61	Participe à une ligue développementale U11/U12 qui s'aligne avec les exigences des Centres d'habiletés de Canada Soccer	Plan ou programme de mise en œuvre Description + demande séparée	01.11.2023
62	Participe au Programme de développement de joueur de Canada Soccer ou un autre environnement compétitif reconnu par Canada Soccer	Plan de mise en œuvre	
63	Offre une programmation de futsal	Descriptif du programme	
64-71	A un gestionnaire technique avec des responsabilités clairement définies et les certifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ateliers de formation de base des entraîneurs pour tous les stades touchés par les programmes du club ▶ Atelier de prise de décision éthique et/ou évaluation de la prise de décision éthique en ligne ▶ Leaders du Programme « Respect et sport » lors d'activité sportive ▶ Liste Sport Sécuritaire de Canada Soccer ▶ Licence B et/ou Licence Juvenile ▶ Licence enfants ▶ Diplôme directeur/trice technique de Canada Soccer 	Informations sur l'organisation, comme indiqué dans le dossier de candidature	01.11.2023 01.11.2025

Technique et sport			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
72	Le gestionnaire technique est engagé à un développement et une formation continus	Engagement du gestionnaire technique	01.11.2023
73	La formation et/ou certification comme entraîneur est alignée aux programmes opérés, la liste Sport sécuritaire, la liste Sport Sécuritaire modifiée et/ou aux normes de IAM	Liste sur les entraîneurs et le personnel d'équipe	01.11.2023
74	A un entraîneur pour gardien de but et offre de l'entraînement pour gardien de but	Plan technique	01.11.2023
75	L'entraîneur pour gardien de but a complété le Diplôme pour gardien de but de Canada Soccer	Informations sur l'organisation	01.11.2023
76	Accès à une personne-ressource interne pour dispenser les ateliers de formation pour entraîneurs de base de Canada Soccer aux stades auxquelles ils opèrent	Informations sur l'organisation	01.11.2023
77	Accès à une équipe de soutien intégré qui inclut des experts certifiés en nutrition, ent aînement en aptitudes mentales, analyse de la performance (physiologie et biomécanique) ainsi que l'expertise en conditionnement physique et accès à du personnel médical	Informations sur l'organisation Plan de médecine sportive et de science du sport	01.11.2023
78	Accès à un fournisseur de conditionnement physique qualifié qui e t responsable du développement et de la supervision du plan d'entraînement physique conjointement avec le gestionnaire technique et les entraîneurs (le cas échéant)	Informations sur l'organisation Plan de médecine sportive et de science du sport	01.11.2023
79	Accès à du personnel médical, qui inclut un minimum d'un docteur et un physiothérapeute ou thérapeute sportif qui possède une certification appropriée	Informations sur l'organisation Plan de médecine sportive et de science du sport	01.11.2023

Administration et finances			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
80	Enregistre tous les participants auprès de son/ses instance(s) dirigeant(e)s	Appui de l'AM	01.11.2023
81	N'intéragit pas avec des organisations non-membres à moins qu'approuvé par son/ses instance(s) dirigeant(e)s	Appui de l'AM	01.11.2023
82	A un compte bancaire	Tel que déterminé par le demandeur	01.11.2023
83	A un minimum de deux signataires autorisés et exige deux signatures sur toutes ses transactions financières	Tel que déterminé par le demandeur	01.11.2023
84	Prépare des états financiers annuels vérifiés	États financiers révisés et vérifiés des 5 dernières années	01.11.2023
85-91	Répond aux normes financières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Actifs nets = →0 ▶ Ratio actuel = →1.5 ▶ Ratio de la dette = ←1 ▶ Réserves d'opérations = →20% ou onfirmation de soutien financier équivalent à 20% de la réserve d'opération ▶ Gains moyens = →0 ▶ Ratio de productivité du personnel = →2 ▶ Marge de coût technique = →20% 	États financiers révisés et vérifiés des 5 dernières années* <p>**Remarque : Toutes les normes financières sont calculé à partir du dernier États financiers avec le l'exception des gains moyens, qui est calculé sur la base des 5 dernières années d'états financiers.</p>	01.11.2023

Administration et finances			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
92	Offre un soutien financier pour le gestionnaire administratif, le gestionnaire technique, le personnel technique (le cas échéant) et les entraîneurs pour poursuivre un développement, une formation et une certification continus.	Budget	01.11.2023
93-97	Soumet un plan opérationnel qui inclut les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan marketing et communications ▶ Stratégie de développement financier ▶ Stratégie d'installation ▶ Stratégie d'engagement communautaire 	Plan opérationnel Plan marketing et communications Stratégie de développement financier Stratégie d'installation Stratégie d'engagement communautaire	01.11.2023 01.11.2023 01.11.2023 Recommandation
98-103	A des politiques administratives qui incluent les éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conformité à la Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques ou autre législation provinciale jugée essentiellement similaire (le cas échéant) ▶ Remboursements ▶ Collectes ▶ Inscriptions ▶ Procurations ▶ Investissements 	Politiques administratives	01.11.2023
104	Soumet un organigramme	Organigramme	01.11.2023
105	A un gestionnaire administratif identifié avec des responsabilités clairement définies	Informations organisationnelles	01.11.2023
106	Le gestionnaire administratif est engagé à un développement et une formation continus	Engagement du gestionnaire administratif	01.11.2023
107-110	A une politique des ressources humaines qui inclut les éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> ▶ Responsabilités des employés et normes de comportement ▶ Accords d'emploi ▶ Gestion de performance ▶ Tous les employés ont complété la formation Respect en milieu de travail 	Politiques sur les ressources humaines Liste du personnel	01.11.2023
111	Conduit un sondage annuel de satisfaction des membres/clients et partage les résultats avec son/ses instance(s) dirigeant(e)s	Résultats du sondage	01.11.2023

Infrastructure			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
12	Formulaire sur les infrastructures rempli de façon précise et soumis	Partie infrastructures Liste des infrastructures	01.11.2023
112	A un espace physique comme quartier général pour ses opérations	Partie infrastructures	01.11.2023
113	A un site web	Partie infrastructures	01.11.2023
114	A accès à des installations qui répondent aux exigences miniales pour les programmes qu'il exploite	partie infrastructures Liste des infrastructures	01.11.2023
115	A une stratégie d'installation qui est alignée avec les plans stratégiques, opérationnels et techniques	Stratégie d'installation	01.11.2023

Gouvernance			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
116	Est un membre en règle de son/ses instance(s) dirigeante(s)	Appui de IAM	01.11.2023
117	Est une entité légale	Déclaration légalement valide décrivant le statut d'affaires, la structure de propriété (le cas échéant) et les mécanismes de contrôle Lettres d'incorporation ou autre preuve de statut légal	01.11.2023
118	Se conforme aux règlements, politiques et directives de son/ses instance(s) dirigeante(s)	Appui de l'AM	01.11.2023
119	Travaille en harmonie, alignant ses valeurs et opérations, avec son/ses instance(s) dirigeante(s)	Appui de l'AM	01.11.2023
120	Se conforme à toutes les exigences gouvernementales applicables (p.ex. statut à but non lucratif) et organes dirigeants (organismes provinciaux de réglementation du sport) à l'intérieur desquels elle exerce ses activités.	Déclaration annuelle d'entreprise/ d'entreprise ou Inscription	01.11.2023
121	Organise une assemblée générale annuelle	Procès-verbal de l'AGA	01.11.2023
122	Soumet les lettres d'incorporation et les règlements administratifs	Lettres d'incorporation et règlements administratifs	01.11.2023
123	Soumet la vision, la mission et la déclaration de valeurs	Vision, mission et déclaration de valeurs	01.11.2023
124-127	A un conseil d'administration (organisme à but non lucratif) ou administrateur(s) (organisme à but lucratif) qui est responsable des affaires de l'organisation et : <ul style="list-style-type: none"> ▶ N'est pas plus large que la taille optimale (8-12 administrateurs) ▶ Est composé de personnes qui n'occupent pas simultanément un poste d'administrateur, d'employé ou d'entrepreneur dans une autre organisation avec laquelle le club entretient une relation continue ▶ Tous les membres ont complété la formation Respect en milieu de travail 	Partie de la gouvernance Politiques de gouvernance Liste du conseil d'administration	01.11.2023 01.11.2023

Gouvernance			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
128-130	A des politiques et des processus de recrutement d'administrateurs qui veillent à ce que le conseil d'administration ait (à but non lucratif): <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les compétences et les connaissances requises pour exercer ses fonctions de gouvernance ▶ Une composition qui reflète la diversité (p.ex., genre, ethnicité, minorités, âge) 	Politiques de gouvernance	01.11.2023
131	Utilise des comités qui incluent les comités permanents pour la vérification/finances et les nominations (à but non lucratif)	Politiques de gouvernance	01.11.2023
132	A des processus pour le développement professionnel de ses administrateurs (p. ex. orientation pour les administrateurs et formation continue)	Partie de la gouvernance Politiques de gouvernance	Recommandation
133	Organise un atelier biennal de développement de gouvernance avec des experts désignés de Canada Soccer (à but non lucratif)	Partie de la gouvernance	Recommandation
134	A des responsabilités clairement établies pour le conseil d'administration et sa direction, où le conseil d'administration (avec ses comités permanents) est responsable uniquement de la gouvernance du club et la direction est responsable de l'administration des programmes, des structures des programmes, des services, des ressources humaines et des opérations quotidiennes incluant les finances (à but non lucratif)	Engagement du président Politiques de gouvernance	01.11.2023
135	Le conseil d'administration est un « conseil d'orientation » qui définit les relations entre le conseil d'administration, le gestionnaire administratif, les organes judiciaires et les intervenants via des politiques de gouvernance qui sont approuvées par le conseil d'administration (p.ex. politiques liées aux rôles et responsabilités du conseil d'administration et des administrateurs, limitation de pouvoir des dirigeants, évaluation de rendement du gestionnaire administratif, atténuation des risques, conflits d'intérêt, auto-évaluation du conseil d'administration, planification de la succession) (à but non lucratif)	Engagement du président Politiques de gouvernance	01.11.2023
136	Sélectionne, compense et supervise le gestionnaire administratif de l'organisation	Politiques de gouvernance	01.11.2023
137	Adopte et utilise un plan stratégique comme base de sa planification et de sa prise de décision	Engagement du président Politiques de gouvernance	01.11.2023
138	Approuve un plan et un budget opérationnels, préparés par le gestionnaire administratif et basés sur le plan stratégique	Plan stratégique Plan opérationnel Budget	01.11.2023
139	Soumet un plan stratégique	Plan stratégique	01.11.2023

Gouvernance			
	Critères	Documentation à l'appui	Date limite
140	A des politiques et des processus pour l'administration de la discipline, inconduite et comportements inappropriés (POUR TOUS) qui sont indépendants du conseil d'administration (à but non lucratif)	Politiques et processus de discipline, d'inconduite et de comportements inappropriés	01.11.2023
141	A des politiques et des processus pour l'administration de appels et la résolution de dispute (POUR TOUS) qui sont indépendants du conseil d'administration (à but non lucratif)	Politiques et processus de résolution de disputes	01.11.2023
142	A des politiques et des processus pour l'administration des appels qui sont indépendants du conseil d'administration	Politiques et processus d'appels	01.11.2023

V. PROCESSUS D'EXAMEN DE LA RECONNAISSANCE DE CLUB

L'examen des demandes de Reconnaissance nationale de club juvénile utilise le processus suivant. Pour obtenir une

Reconnaissance nationale de club juvénile, les organisations membres doivent participer à une réunion d'examen.

Date limite	Responsabilité	Action
Avant le 01.11.2023	Canada Soccer	Canada Soccer nomme un Comité de reconnaissance de club, qui inclut un gestionnaire de reconnaissance de club, de même qu'au moins une personne avec de l'expertise dans les domaines des finances, de la technique, de la gouvernance et de l'administration
Avant le 08.11.2023	Gestionnaire de reconnaissance de club	Les trousse de demande de Reconnaissance nationale de club juvénile remplies sont partagées avec les membres du Comité de reconnaissance de club
Avant le 25.02.2024	Comité de reconnaissance de club	Le Comité de reconnaissance de club organise une rencontre (soit virtuellement ou en personne) pour réviser toutes les demandes en utilisant le processus suivant : 01. Critères techniques (incluant l'infrastructure relative aux programmes techniques) 02. Critères financiers 03. Critères administratifs (incluant l'infrastructure relative à l'administration) 04. Critères de gouvernance Le processus d'examen peut se conclure à tout moment si la demande ne respecte pas les critères requis
Avant le 15.03.2024	Comité de reconnaissance de club	Le Comité de reconnaissance de club développe un rapport préliminaire pour chaque demande selon l'examen

Date limite	Responsabilité	Action
Avant le 31.03.2024	Canada Soccer	Le(s) représentant(s) du Comité de reconnaissance de club rencontre (soit virtuellement ou en personne) le président (ou un délégué), le gestionnaire administratif et le gestionnaire technique de chaque organisation ayant fait une demande afin de réviser le rapport préliminaire et développer un plan d'action pour répondre aux préoccupations, si nécessaire. Les représentants de l'AM respective peuvent être inclus à cette rencontre à la discrétion de Canada Soccer
Avant le 31.05.2024	Canada Soccer	Le Comité de reconnaissance de club organise une rencontre (soit virtuellement ou en personne) pour réviser et approuver le plan d'action (si nécessaire) et finaliser le rapport préliminaire et la décision concernant toutes les demandes de reconnaissance
Avant le 15.06.2024	Canada Soccer	Notification et communication par écrit des décisions du Comité de reconnaissance de club de Canada Soccer à tous les candidats

VI. CATALOGUE DES SANCTIONS

Conformément aux règlements des reconnaissances de club de Canada Soccer, un catalogue des sanctions a été établi. Le tableau ci-dessous contient une liste des sanctions qui correspondent à des critères spécifiques de la reconnaissance de club ainsi qu'une échelle plus

générale des sanctions qui peuvent être appliquées à la discrétion du Comité de reconnaissance de club de Canada Soccer. Si un organisation n'est pas en mesure de respecter un ou plusieurs critères, les sanctions suivantes seront appliquées.

Critères	Action	Sanction(s)
Date limite du 01.11.2023	Les critères doivent être respectés au moment de la demande avant le 01.11.2023	Si les critères ne sont pas respectés, la reconnaissance peut ne pas être accordée
Date limite après le 01.11.2023	Examen de la demande en fonction des critères : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si les critères sont respectés à la satisfaction du Comité de reconnaissance de club, aucun autre action n'est nécessaire ▶ Si les critères sont remplis mais que des développements supplémentaires sont nécessaires ou que les critères ne sont pas remplis, un plan d'action peuvent être élaborés pour répondre aux critères avant une date limite fixée 	N/A
Critères du plan d'action	Les organisations doivent soumettre un rapport des progrès en fonction du plan d'action au gestionnaire de reconnaissance de club avant la date limite communiquée et au minimum deux fois par année avant le 30 avril et le 31 octobre. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne pas soumettre un rapport des progrès 	1 ^{re} infraction = Avertissement 2 ^e infraction = Organisation mise en examen* 3 ^e infraction = Retrait de la reconnaissance

Date limite	Responsabilité	Action
Échelle générale des sanctions applicables à tous les critères	<p>À la seule discrétion du Comité de reconnaissance de club, les sanctions indiquées peuvent s'appliquer à une organisation membre pour l'une des circonstances suivantes ou toutes circonstances additionnelles déterminées par le Comité de reconnaissance de club.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne pas atteindre les critères à la satisfaction du Comité de reconnaissance de club avant la date limite déterminée dans le plan d'action ▶ Ne pas respecter les critères pendant la période de reconnaissance ▶ Ne pas respecter les normes minimales d'évaluation <p>Des infractions sanctionnables répétées peuvent entraîner des sanctions augmentées.</p>	<p>05. Développement ou révision du plan d'action 06. Rencontre avec le(s) représentants du Comité de reconnaissance de club 07. Avertissement écrit 08. Sanction monétaire (amende) 09. Organisation mise en examen* 10. Retrait de la reconnaissance</p>

* Les organisations mises en examen peuvent perdre tout ou en partie les avantages de la reconnaissance pendant la période de mise en examen à la seule discrétion du Comité de reconnaissance de club. Les organisations qui répondent aux attentes décrites dans le plan d'action développé pour appuyer le processus d'examen dans les délais indiqués dans le plan d'action verront le rétablissement complet des avantages de la reconnaissance. Les organisations mises en examen plusieurs fois peuvent faire face à des sanctions additionnelles à la seule discrétion du Comité de reconnaissance de club, pouvant aller jusqu'au retrait de la reconnaissance.